



NOUVELLE AGRESSION UN SURVEILLANT HOSPITALISÉ

Ce **lundi 8 décembre 2025**, au CP de Rennes-Vezin (CPRV), en maison d'arrêt 2 (MA2), **un surveillant a une nouvelle fois subi une violente agression physique** de la part d'un détenu présentant des **troubles psychiatriques**. Au CPRV, ce scénario se répète encore, et comme trop souvent, ce sont les personnels qui en paient le prix.

À **08h35**, lors du départ promenade au 2^e étage de la MA2, lors de l'ouverture de la cellule 19 du détenu C. (seul en cellule), le surveillant constate que celui-ci se trouve sur son lit. Alors qu'il s'apprête à refermer la porte, le détenu se lève brusquement et tente de sortir sa poubelle. Notre collègue lui explique calmement que ce n'est pas l'heure et qu'il pourra la sortir plus tard dans la journée.

Face à ce refus, le détenu s'emporte violemment. Afin d'éviter tout incident, l'agent tente alors de refermer la cellule. C'est à ce moment que le **détenu pousse brutalement la porte, qui frappe notre collègue en plein visage, avant de se jeter sur lui et de lui asséner plusieurs coups de poing au visage.**

Grâce à l'intervention rapide des collègues présents, le détenu est maîtrisé et immédiatement conduit au Quartier Disciplinaire (QD).

Notre collègue est ensuite accompagné à l'US (infirmierie). Au vu de ses blessures, la décision est prise par le médecin de **l'envoyer à l'hôpital pour y être soigné.**

Le détenu C. est arrivé dans notre établissement le 15 octobre 2025, déjà suite à une **agression sur du personnel au centre pénitentiaire de Nantes**. Il s'agit donc d'un détenu coutumier des faits, incapable de supporter la frustration et l'autorité. Il avait par ailleurs déjà effectué plusieurs séjours en UHSA (Unité Hospitalière Spécialement Aménagée).

Une fois encore, la question se pose : pourquoi un tel profil se trouve-t-il en détention classique ?

Bilan : notre collègue est hospitalisé, avec une arcade ouverte et une perte de la vision d'un de ses yeux, nécessitant un passage par les urgences puis une prise en charge en service ophtalmologique.

Une fois de plus, un détenu qui n'a clairement pas sa place en détention ordinaire agresse violemment un agent.

Une fois de plus, les alertes sont connues, les profils identifiés... mais les décisions adaptées ne sont pas prises.

Combien d'agents devront encore être agressés, blessés, hospitalisés, avant que certains assument enfin leurs responsabilités et prennent les bonnes décisions ?

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à notre collègue et l'accompagnera dans l'ensemble de ses démarches administratives et judiciaires.

Le bureau local FO Justice exige le transfert de ce détenu à l'issue de l'intégralité de sa peine de Quartier Disciplinaire.

Quand la prise en charge psychiatrique fait défaut, ce sont les surveillants qui en paient le prix !

Le 08 décembre 2025

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

